







## Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle

Nous soussignés AN3S, 47B rue Gambetta – 71120 CHAROLLES, certifions que :

Nom et Prénom / Dénomination Sociale de l'adhérent

Nom et l'enom / Benomination sociale de l'adherent :	
<b>GAYRAL Edmond</b>	

Adresse: 158 route de la Lauze 07 460 BERRIAS

Activité(s): CAT 3

bénéficie des garanties du contrat d'assurance groupe « Responsabilité civile » n° 675047304 conformément aux articles L321-1 et suivants du Code du Sport et garantissant dans les termes et conditions dudit contrat, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par cette police.

Bénéficie également de la garantie Vente ou revente d'activités à caractère sportif par les moniteurs adhérents à d'autres moniteurs. Avec pour condition d'obtention de la garantie si ces dites activités sont exercées par des Moniteurs ou éducateurs sportifs adhérents an3s assurés au présent contrat

## La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

vaveski, longe-côte,		
ain dásauvarta miliau natural		
ain, découverte milieu naturel		
et en mer (du bord de mer ou en		
lonnée équestre.		
, raft, SUP, tubing, randonnée		
éologie sans plongée. Via		
ling, PMT, stand up paddle,		
waveski, randonnée aquatique, coastering, canyoning,		
,		

<sup>\*</sup>sous réserve de la validité des diplômes des guides

« La location de matériel est comprise dans la RCPro si votre chiffre d'affaires concernant la location est inférieur à 30k€. Au-delà, vous devez souscrire à une extension de garantie (RC ORGANISATEUR). En cas de sinistre, la compagnie se réserve le droit de procéder aux contrôles du CA »

Association Nationale Sport Santé Social 47B rue Gambetta, 71120 CHAROLLES SIRET 879 835 049 00013 N° ORIAS : 20007969

## MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

(Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties, ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des Conditions Générales)

Nature de la garantie	Limites en € sauf mention contraire	Franchises en € sauf corporel
- Dommages corporels	-12 000 000 € par sinistre et	
	20 000 000 € par année d'assurance	-NEANT
- Dommages matériels et immatériels	-5 000 000 € par sinistre et par année	
consécutifs confondus	d'assurance	-750 € par sinistre
Autres garanties		
Faute inexcusable (article 2.1 des	2 000 000 € par sinistre et par année	380 € par sinistre
Conditions Générales.)	d'assurance	
- dommages corporels	1 000 000 € par sinistre	
Atteintes accidentelles à	800 000 € par sinistre et par année	10 %
l'environnement (article 3.1 des	d'assurance	Mini : 500 €
Conditions Générales)		Maxi 4.000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre et par année	1 000 € par sinistre (1)
(article 3.2 des Conditions Générales)	d'assurance	
Vol dans les vestiaires (selon extension	8 000 € par sinistre dans la limite de	300 € par sinistre
aux Conditions Particulières)	25 000 € par année d'assurance	
- les dommages immatériels non	300 000 € par sinistre et par année	1 000 € par sinistre
consécutifs (article 3.4 des Conditions	d'assurance	
Générales)		
3 – Défense (article 5 des Conditions	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
Générales)		
4 – Recours (article 5 des Conditions	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €
Générales)		

<sup>(1)</sup> le montant de la franchise applicable au titre de la garantie Dommage immatériels Non Consécutifs est ramenée à 600 € par sinistre pour les seules activités exercées par les adhérents assurés dans la communauté autonome d'ARAGON (Espagne).

- Conditions Générales AXA « Responsabilité Civile des Prestataires de Service », référence 460653 version D 05 2015 :
- Notice d'information AXA « application de la garantie dans le temps » Nr. 490009

Il n'est pas autrement dérogé aux autres dispositions du présent contrat notamment celles relatives à la territorialité.

<sup>\*\*</sup>Conditions Générales applicables au contrat :